

PASSEPORT

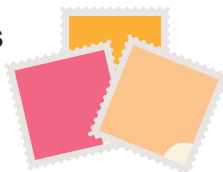
1 Pré-demande en ligne sur **ants.gouv.fr**
OU
Formulaire complété - **uniquement la première page**



2 1 Photo d'identité conforme (- de 6 mois),
Ne pas couper la photo, ni la coller



3 1 Timbre fiscal
- de 86€ pour les majeurs
- de 42 € pour les mineurs à partir de 15 ans
- de 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans



Pour l'achat de timbres électroniques :
timbres.impots.gouv.fr

4 Ancien passeport si renouvellement
- En cas de vol : déclaration de la gendarmerie
- S'ils existent : jugement de divorce, de tutelle

**uniquement
sur RDV sur
www.ville-paimpol.fr**

**Rubrique : Au quotidien
- Vos démarches - CNI
passeport**



5 **Original des pièces suivantes**

- Une pièce d'identité (ou permis de conduire)
- Un justificatif de domicile (de moins d'un an ou le dernier avis d'imposition)
- Pour les personnes veuves qui veulent indiquer cette mention : acte de décès du conjoint

6 **Pour les personnes majeures hébergées
(à partir de 18 ans)**

- Une attestation écrite de l'hébergeant
- Une pièce d'identité de l'hébergeant
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant

! **Pour les enfants** : en cas de garde alternée joindre les deux justificatifs de domicile et cni des deux parents, ainsi que le jugement de divorce justifiant de l'autorité parentale + autorisation écrite du parent non-présent pour l'établissement du passeport (si pas de jugement faire une lettre commune)

Présence obligatoire
- du demandeur majeur,
- du mineur (y compris jeune enfant)
accompagné de son représentant légal
muni de sa pièce d'identité

**DU LUNDI AU VENDREDI
9h à 12h et 13h30 à 17h
SAMEDI de 9h à 12h**

Votre rendez-vous
le
à